



# LES ARCHERS DU SOLEIL

Gymnase Alexandre Soubrier  
2 avenue des Carrières 34110 FRONTIGNAN

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2024/2025

### TARIFS :

#### LICENCE + Location de l'arc

		LICENCES	Location d'arc	TSHIRT	TOTAL
Poussins (1ère licence)		110 €	29 € <sup>1</sup>	26 €	165 €
Jeunes 8 à 20 ans	Arc initiation	110 €	29 € <sup>1</sup>	26 €	165 €
	Arc Progression	110 €	94 € <sup>2</sup>	26 €	230 €
	Arc Progression + Perche	110 €	115€ <sup>2</sup>	26 €	251 €
	-	110 €	-	26 €	136 €
ADULTES 21 ans et plus <sup>3</sup>		140 €	29 € <sup>1</sup>	26 €	195 €

**Possibilité d'un paiement en trois fois par chèque jusqu'en décembre (Début OCT, NOV. et DEC)**

1 - Matériel d'initiation

2- Chèque de caution pour l'arc de progression

3 – Archers confirmés

### MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Age minimum requis : 8 ans

SAMEDI 14 SEPTEMBRE : PORTES OUVERTES DE 13H30 A 16H 30 A SOUBRIER

	POUSSINS U11 + U13 CM2	U13 à U15 collégiens	ADULTES & U21
1 <sup>er</sup> cours (Essai)	MERCREDI 18 SEPTEMBRE DE 10H30 A 12H00	LUNDI 16 SEPTEMBRE DE 17H30 A 19H30	JEUDI 19 SEPTEMBRE DE 19H00 A 21H00
2 <sup>ème</sup> cours (Essai)	MERCREDI 25 SEPTEMBRE DE 10H30 A 12H00	JEUDI 19 SEPTEMBRE DE 18H00 A 20H00	SAMEDI 21 SEPTEMBRE DE 10H00 A 11H30
COURS + INSCRIPTIONS	MERCREDI 2 OCTOBRE DE 10H30 A 12H00	LUNDI 23 SEPTEMBRE DE 17H30 A 19H30	JEUDI 26 SEPTEMBRE DE 19H00 A 21H00

### PIÈCES A FOURNIR:

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général), avec la mention « en compétition » à fournir seulement si une des questions du **formulaire relatif à l'état de santé du sportif a été affirmative.**

-Fiche de demande de création de licence et d'adhésion

- Photo d'identité

### ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE A LA PRATIQUE DE LA DISCIPLINE:

*La pratique de ce sport nécessite en première année l'achat de petit matériel obligatoire et propre à chaque archer (le club peut vous guider pour effectuer cette acquisition) :*

*carquois, flèches, protège bras, palette, dragonne (90€ environ) .*

*A savoir : ce matériel sera prêté pendant les séances d'essai.*

*(L'adhésion au club comprend la licence fédérale, qui inclue l'assurance de base. Conformément à l'article 38 de la loi sur le sport, des options complémentaires à cette assurance de base sont proposées à chaque archer lorsque sa licence lui est adressée par la FFTA.)*